

LA VILLE DES AUMONES,

Tableau des œuvres de charité de la ville de Lyon.

X.—PROVIDENCE DE LA RUE SALA.

Au commencement du siècle dernier, de pieux chrétiens de notre ville, témoins des excès de l'immoralité qui se répandait parmi la jeunesse de la classe indigente, conçurent le généreux dessein d'ouvrir un asile uniquement consacré à élever de jeunes filles dont l'innocence courait les plus évidents dangers par l'exemple et la vie scandaleuse de leurs parents. Elles ne pouvaient pas y entrer avant l'âge de sept ans, ni au-delà de neuf, et elles y restaient jusqu'à celui de vingt. Cette maison, fondée dans la rue des Bouchers, fut autorisée, par des lettres patentes du Roi, en 1716. L'éducation de ces pauvres filles fut confiée aux sœurs de la Trinité, qui les mettaient en état de gagner leur vie à la sortie de l'établissement.

Comme tout ce qui portait l'empreinte du caractère religieux, cette maison fut emportée par l'orage révolutionnaire; elle disparut avec les ministres fidèles, les temples, les monastères et les couvents. Comment aurait-on permis d'élever chrétiennement les jeunes enfants des pauvres, alors qu'on soldait le crime, et que l'on récompensait les filles-mères.

Cependant la tempête était apaisée, la main d'un soldat heureux avait relevé la croix au milieu des trophées militaires; le calme était revenu dans les villes avec la Religion; mais les asiles de l'enfance, les établissements pieux gisaient encore dans leur poussière. Le crime d'un père, ouvrier cordonnier de notre ville, devint la cause heureuse du rétablissement de la Providence qui avait été élevée au commencement du dix-huitième siècle par la piété de nos pères. Cet homme avait deux petites filles qu'il envoyait à une école dirigée par une maîtresse pieuse. Son épouse étant morte, ces jeunes enfants cessèrent de fréquenter l'école; on ne les voyait plus, on eût dit qu'elles avaient été enfermées dans le même tombeau avec celle qui leur avait donné le jour. Mais bientôt on apprend que l'excès de la misère avait porté ce père sans entrailles, à livrer pour un peu d'or, ses innocentes victimes à un salubranque ambulancier qui les traînait de ville en ville pour l'aider à remplir sa malheureuse industrie. A ce récit, les dames du quartier de Bellecour, auquel appartenait ce père dénaturé, sentirent leurs cœurs émus. On se rappela avec regret l'asile de la Providence détruit par l'orage révolutionnaire, et la charitable madame Bruyset de Sainte-Marie proposa de rétablir cette maison qui devenait de jour en jour plus nécessaire. Aussitôt dans le même salon où ce projet fut conçu, on fit une collecte pour l'accomplir; trois cents francs seulement sont réunis, et sans plus tarder, comptant uniquement sur la Providence, dont l'établissement portait le nom, on loue dans la rue Sala, au deuxième étage de la maison où se trouvent actuellement les bains de Saint-François, un appartement convenable, au prix de six cents francs par an. C'était en 1801. Quelques religieuses de la Trinité dispersées par la tempête, sont réunies de nouveau et priées de reprendre leur ancienne mission; leur zèle se ranime, quelques jeunes filles leur sont confiées et le nombre s'en augmente de jour en jour. En peu de temps le local devient trop petit; l'établissement est transporté dans une maison de Fourvière, où se trouve actuellement l'hospice des prêtres infirmes, asile gratuitement fourni par la généreuse charité de Madame de la Barnaudière, dont le nom seul est un éloge. Mais cette maison devient encore trop petite pour le grand nombre d'enfants que l'on présente chaque jour. De nouveau, la Providence est transportée à l'ancienne maison des Carmes-Deschaux, où elle ne resta que peu de temps. Enfin, elle fut fixée dans la rue Sala, où elle est actuellement. Le nombre des religieuses, uniquement occupées du soin de plus de quatre-vingts jeunes filles, s'y est augmenté par de nouvelles vocations, et sous l'œil vigilant de la charitable madame Bruyset de Sainte-Marie qui, pendant plus de vingt ans, avait quitté sa famille pour se renfermer avec ses jeunes protégées, et leur donner les soins de la plus tendre mère.

Les dames les plus distinguées de la ville soutiennent avec un zèle admirable ce précieux asile de l'enfance, par leurs aumônes annuelles. Chaque mois elles s'assemblent dans un salon qui leur est réservé au sein même de l'établissement pour apprendre elles-mêmes, par la bouche d'un ministre de la Religion, leurs devoirs d'épouse, de mère et de chrétiennes. Là, les besoins de la maison leur sont exposés par la présidente de l'œuvre; toutes ensemble elles s'inquiètent des meilleurs moyens qui doivent assurer son existence et sa prospérité future; elles encouragent au travail et à la piété

leurs jeunes protégées, elles assistent quelquefois à des exercices publics où ces jeunes enfants mettent en évidence leurs progrès dans l'étude de la Religion et des connaissances diverses qui doivent leur être d'une grande utilité plus tard.

Nous devons ici faire remarquer que presque tous les établissements charitables de notre ville offrent aux personnes généreuses qui les protègent des ressources abondantes de piété qui deviennent, pour ainsi dire, une légitime et religieuse compensation des efforts de leur générosité et de leur zèle. Ainsi les dames de la Providence de la rue Sala donnent du pain, du travail, et ce qui est plus précieux encore, une éducation fortement chrétienne à de jeunes enfants; et dans l'enceinte même de leur charitable établissement, elles reçoivent à leur tour, et à des époques réglées, le pain sacré de la parole divine, dans de pieuses conférences, dans des exercices religieux qui leur servent à acquérir de plus grandes vertus et une piété plus parfaite. Qu'on ne s'étonne donc point de trouver dans nos murs une Religion si bien entendue, un attachement si dévoué et si sincère à la foi catholique, de ces exemples de piété si fréquents et si beaux dans toutes les classes de la société, des mères de famille si chrétiennes, des épouses si fidèles et si modestes, des femmes si fortes et selon le cœur de Dieu: c'est la récompense de leur charité, c'est le prix de leur parfait dévouement au soulagement de toutes les misères, c'est l'espérance d'une couronne immortelle qui leur est prodiguée sur la terre.

On s'occupe dans ce moment de la construction d'un bâtiment plus vaste et plus commode, dans le quartier de la Croix-Rousse, où sera transféré bientôt la Providence de la rue Sala.

Le chapitre suivant au prochain numéro.

Pour mieux comprendre l'à propos du sublime discours qui suit, en faveur des communautés religieuses, il faut savoir que M. de Montalembert le prononça pour soutenir la motion de M. le duc d'Harcourt qui demandait la suppression entière de cette partie de l'article 4 du projet de loi, qui exige que celui qui veut obtenir un brevet d'enseignement, déclare par un écrit signé de sa main, n'appartenir à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France.

DISCOURS DE M. LE COMTE DE MONTALEMBERT,
DANS LA CHAMBRE DES PAIRS.

La question que l'amendement de M. le duc d'Harcourt veut résoudre dans le sens de la liberté et du droit commun a dominé tout le débat qui nous occupe depuis quinze jours. Dans les réponses qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser, M. le ministre de l'instruction publique a fait au moins douze ou quinze allusions à mon amour pour les Jésuites; et la plupart des adversaires de la liberté d'enseignement ont résumé leur hostilité sous ce chef principal. Je n'ai pas encore touché jusqu'à présent cette question; mais la Chambre s'étonnerait, j'en suis sûr, si je ne l'abordais pas, et si, en l'abordant, je ne la traitais pas devant elle avec cette entière franchise qui est une des conditions de ma nature. Laissez-moi donc en commençant que je ne suis ni l'élève, ni, comme on l'a dit, le chevalier des Jésuites; je suis l'élève de l'Université, et je ne prétends être le chevalier de personne; si ce n'est de la religion et de la liberté. (Mouvements divers.) Aussi est-ce la liberté que je viens défendre devant vous, et la liberté la plus sacrée, celle de la conscience et de la vertu.

Deux mots d'abord sur ce que sont en général les congrégations religieuses, ou, pour parler plus exactement et comme parlent l'histoire et l'Eglise, les ordres religieux que vous voulez exclure en masse de l'enseignement.

Permettez de très courtes notions sur ce point à un homme qui, depuis dix ans, en a fait l'objet de ses études spéciales et approfondies.

Les ordres religieux, Messieurs, que vous condamnez préventivement et sans les entendre, sont un élément essentiel du libre développement de l'Eglise. Il y a eu des moines, même avant la paix de l'Eglise: dans les déserts de la Thébaine, de puis et partout, sous tous les régimes, dans tous les climats, partout où le christianisme a été prêché et reconnu, il a couvert le monde de monastères. Dans une foule de pays, en Allemagne, en Angleterre et dans les royaumes du Nord, la foi chrétienne a été introduite uniquement par les religieux. Ailleurs et partout, je le répète, jusqu'à la révo-